

Deux étudiantes lyonnaises viennent de lancer une application permettant de mémoriser de manière ludique les plus grands arrêts de la jurisprudence administrative.



Jennifer et Violaine rendent le droit moins rébarbatif. Photo : PAB/metronews

Plus d'un étudiant vous le dira : le droit, c'est souvent fastidieux à assimiler. Afin d'aider leurs camarades à réviser sans se prendre la tête, **Jennifer Picard (28 ans)** et Violaine Rodriguez-Lafrasse (21 ans), respectivement étudiantes **en master 1 droit notarial à Lyon III** et en master 1 droit public à Lyon II viennent tout juste de lancer Play'Stratif, la première application smartphone permettant de mémoriser de manière ludique les plus grands arrêts de la jurisprudence administrative.

"Tout a commencé il y a deux ans, lorsque nous étions en deuxième année de droit, se souvient Jennifer. Nous révisions les arrêts avec un système de cartes : sur le recto étaient inscrits le nom et la date de l'arrêt, tandis qu'au verso étaient marqués les faits et la portée de ce même arrêt."

Pas fait pour tricher !

Les deux amies ont d'abord eu l'idée d'éditer un jeu à partir de ces fameuses cartes, mais elles se sont rapidement rendu compte que cela coûtait beaucoup trop cher. "Alors on a opté pour l'appli mobile, qui est davantage dans l'air du temps", enchaîne Violaine. Pour 1,99 euro, Play'Stratif propose donc aux étudiants (et même aux professionnels, qui sait ?) d'apprendre en s'amusant les 132 arrêts de droit administratif les plus connus.

Les "joueurs" peuvent même ajouter les arrêts de leur choix s'ils le souhaitent. Mais une application pareille ne pourrait-elle pas inciter à la triche lors des partiels ? "Ce n'est pas fait pour, sourient les deux étudiantes. Et puis, les petits malins se feraient coincer puisque les téléphones portables sont interdits lors des examens." En tout cas, les bonnes vieilles fiches Bristol ont du souci à se faire !